

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **15 mai 2017**

Décision n° **CP-2017-1680**

commune (s) :

objet : Maintenance et assistance technique sur les équipements auxiliaires de l'usine de traitement et de valorisation énergétiques de Lyon-Sud - 4 lots - Autorisation de signer les accords-cadres de service à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Philip

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 5 mai 2017

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 16 mai 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : Mme Vullien (pouvoir à M. Rousseau), MM. Passi, Vesco (pouvoir à M. Bernard).

Commission permanente du 15 mai 2017**Décision n° CP-2017-1680**

objet : **Maintenance et assistance technique sur les équipements auxiliaires de l'usine de traitement et de valorisation énergétiques de Lyon-Sud - 4 lots - Autorisation de signer les accords-cadres de service à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 3 mai 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 modifiée, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Les prestations ont pour objet la maintenance et l'assistance technique sur les équipements auxiliaires de l'usine de traitement et de valorisation énergétiques de Lyon-Sud.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée, en application des articles 25 et 33, 66 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, relatif à la maintenance et à l'assistance technique sur les équipements auxiliaires de l'usine de traitement et de valorisation énergétiques de Lyon-Sud.

Les prestations font l'objet de l'allotissement ci-dessous mentionné.

Tous les lots feraient l'objet d'un accord-cadre à bons de commande, conformément aux articles 78 à 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics.

Ils seraient conclus pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon expresse une fois 2 années.

Les lots comporteraient l'engagement de commande suivant :

Lot	Libellé du lot	Engagement minimum de commande pour la durée totale de l'accord-cadre		Engagement maximum de commande pour la durée totale de l'accord-cadre	
		€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
1	maintenance des grilles et trémies des fours	140 000	168 000	560 000	672 000
2	maintenance sur les extracteurs des 3 fours	40 000	48 000	160 000	192 000
3	maintenance sur les ramoneurs vapeurs des 3 fours	100 000	120 000	400 000	480 000
4	maintenance sur les soupapes réseau vapeur HP	20 000	24 000	80 000	96 000
5	maintenance et assistance technique sur les 6 puits	64 000	76 800	250 000	300 000
6	maintenance et assistance technique des 3 électrofiltres	130 000	156 000	500 000	600 000

Les lots n° 2 et 4 seront signés par monsieur le Président, conformément à la délibération du Conseil n° 2015-0003 du 16 janvier 2015.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du vendredi 7 avril 2017, a choisi pour les différents lots celles des entreprises suivantes :

- lot n° 1 : maintenance des grilles et trémies des fours ; entreprise Martin Services,
- lot n° 3 : maintenance sur les ramoneurs vapeurs des 3 fours ; entreprise Clyde Bergemann Forest,
- lot n° 5 : maintenance et assistance technique sur les 6 puits ; Satif / Sondalp,
- lot n° 6 : maintenance et assistance technique des 3 électrofiltres ; Neu Electrofiltres.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits accords-cadres, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer les accords-cadres à bons de commande pour la maintenance et l'assistance technique sur les équipements auxiliaires de l'usine de traitement et de valorisation énergétiques de Lyon-Sud et tous les actes y afférents, avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : maintenance des grilles et trémies des fours ; entreprise Martin Services pour un montant global minimum de 70 000 € HT, soit 84 000 € TTC, et maximum de 280 000 € HT, soit 336 000 € TTC pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon expresse une fois 2 années,

- lot n° 3 : entreprise Clyde Bergemann Forest pour un montant global minimum de 50 000 € HT, soit 60 000 € TTC, et maximum de 200 000 € HT, soit 240 000 € TTC pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon expresse une fois 2 années,

- lot n° 5 : entreprise Satif / Sondalp pour un montant global minimum de 32 000 € HT, soit 38 400 € TTC, et maximum de 125 000 € HT, soit 150 000 € TTC pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon expresse une fois 2 années,

- lot n° 6 : entreprise Neu Electrofiltres pour un montant global minimum de 65 000 € HT, soit 78 000 € TTC, et maximum de 250 000 € HT, soit 300 000 € TTC pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon expresse une fois 2 années.

2° - Les dépenses de fonctionnement et d'investissement en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2017 et suivants - compte 61558 - fonction 7213 - compte 2158 - fonction 7213 - compte 21318 - fonction 7213 - opération n° 0P025O2492.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 16 mai 2017.